



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### PROCÈS-VERBAL N°34 – REUNION DU 02 AVRIL 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

## MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.  
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

**Important :** l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°33 du 26 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

## Procès-Verbal n°34 / Réunion du 02 avril 2026

### FORFAITS

#### Amende de 42€ :

- ⊛ Match n° 53908565 Montravers (1) / Pays de l'Ouin (3) en Séniors D4, Poule A.
  - **Montravers 1<sup>er</sup> forfait.**

#### Amende de 32 € :

- ⊛ Match n° 55371950 St Amand/Sèvre (2) / Voulmentin St Aubin (3) en Séniors D5 Niveau 2, Poule A.
  - **Voulmentin St Aubin 2<sup>ème</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55370860 Ent. USCCS-Lezay (2) / Amical Sauzéen (2) en Séniors D5 Niveau 2, Poule E.
  - **Amical Sauzéen 2<sup>ème</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55371951 Chiché (3) / Moncutant (5) en Séniors D5 Niveau 2, Poule A.
  - **Chiché 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 54186454 USDS (1) / CO Cerizay (1) en u18 D1.
  - **CO Cerizay 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55371948 Interbocage (4) / Pays Argentonnais (4) en Séniors D5 Niveau 2, Poule A.
  - **Pays Argentonnais 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55374761 SC Thouarsais (4) / Airvo St Jouin (4) en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.
  - **Airvo St Jouin 3<sup>ème</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55348745 Limalonges (1) / Aigondigné (2) en Séniors D5 Niveau 1, Poule F.
  - **Aigondigné 2<sup>ème</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55374760 Ent. Brion-Vrère (2) / Coulonges Thouarsais (2) en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.
  - **Ent. Brion-Vrère (2) 3<sup>ème</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55356022 St Jean Missé (2) / Vrère (3) en Séniors D5 Niveau 1, Poule B.
  - **St Jean Missé 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55370856 Celles Verrines (4) / AFP (5) en Séniors D5 Niveau 2, Poule E.
  - **Celles Verrines 2<sup>ème</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55374758 Assais (1) / Ent. FCT-St Cerbouillé (3) en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.
  - **Ent. FCT-St Cerbouillé (3) 2<sup>ème</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55272812 CRENSOA (2) / FC Thouet (1) en Futsal Brassage, Poule A.
  - **FC Thouet 1<sup>er</sup> forfait.**

#### Amende de 21 € :

- ⊛ Match n° 55283548 AFP (2) / Bressuire Comores (1) en u15 D3, Poule A.
  - **Bressuire Comores 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55282440 GJ Cœur de Bocage (2) / GJ Orée Autize (2) en U17 D3.
  - **GJ Cœur de Bocage 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⊛ Match n° 55113357 ES 3 Cités Poitiers (1) / ASPO Brive Noailles (1) en u16-u18 F à 11 ID, Poule B.
  - **ES 3 Cités Poitiers 2<sup>ème</sup> forfait.**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°34 / Réunion du 02 avril 2026

### FORFAITS GENERAUX

- ❖ De l'équipe d'**Airvo St Jouin (4)** en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.
- ❖ De l'équipe **Ent. Brion-Vrère (2)** en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.

Les adversaires hebdomadaires de ces équipes seront alors exempts au calendrier. **Tous les résultats de ces équipes ont été annulés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).**

### DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⌚ Match n° 55355214 USDS (4) / **Marigny** (1) en Séniors D5 – Niveau 1, Poule E.
- ⌚ Match n° 53908567 Nueillaubiers (3) / **Interbocage** (3) en Séniors D4, Poule A.
- ⌚ Match n° 55282115 **Thouars Foot 79** (1) / GJ Coeur de Bocage (1) en U17 Acc. LFNA.
- ⌚ Match n° 55282398 **Ent. Av79-VV-USP** (2) / Beauvoir/Niort (1) en U17 D2.

### FEUILLES DE MATCHS EN RETARD OU FMI NON UTILISEES

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⌚ Match n° 55387499 **GJ Chauvigny VVM** (1) / Nieuil l'Espoir (1) en u14-u17 F à 8, Poule A.

### COURRIERS

- ❖ Du club du **CLNC Bressuirais** candidat à l'accueil d'une ½ finale ou finale de coupe départementale Séniors. Pris note.

### TOURNOIS - RASSEMBLEMENTS

- Du club de **Périgné** : Tournoi sixte Séniors le 23 mai 2026 sur le stade de Périgné.
- Du club du **FC Boutonnais** : Rassemblement « *des P'tits crampons* » u9 le 1<sup>er</sup> mai sur le stade de Chef Boutonne.

**N.B :** La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°34 / Réunion du 02 avril 2026



### COMMUNIQUE



Nos championnats attaquent la dernière ligne droite et à cette occasion la Commission Sportive vous rappelle que les classements des challenges du Fair-Play vous seront communiqués prochainement.

Pour rappel, des récompenses significatives seront attribuées aux trois premiers de chaque poule de D1 à D3, avec bonus aux premiers des poules de D3 et des poules de D1-D2.

**Le Secrétaire**  
**Jean-Jacques PETIT**

**Le Président**  
**Jean-Pierre GODET**